

NATURE, TERRES ET FORÊTS

LA LETTRE D'INFORMATION TRIMESTRIELLE
DES ENTREPRENEURS RURAUX DE WALLONIE

NTF

N°40

AVRIL
MAI
JUIN
2025

NTF, un engagement syndical fort au service des propriétaires ruraux de Wallonie PAGE 2

Une soirée dédiée à l'entrepreneuriat privé rural PAGE 3

À Blehen, une ferme en mouvement, une forêt en éveil PAGE 5

À la Ferme qui Bouge PAGE 7

De Terfosse à Foster PAGE 8

Le Robin des Bois du Robinier wallon PAGE 9

CultivAé, une initiative pour une agriculture régénérative et durable PAGE 10

De la forêt familiale à l'entrepreneuriat durable PAGE 11

L'entrepreneur rural, un acteur-clé de la dynamisation des territoires ruraux PAGE 12

Projet VAdER: Reprendre la maîtrise des chiffres pour défendre la gestion privée PAGE 13

Un règlement communal contesté PAGE 14

L'EUDR et ses définitions des forêts PAGE 15

Congé pour un « locataire pensionné » : une opportunité pour le bailleur PAGE 17

Subventions attribuées aux associations environnementales PAGE 18

NTF au colloque de l'Observatoire Wallon de la Santé des Forêts PAGE 20

Nouvel achat groupé de panneaux « propriété et voirie privées » PAGE 22



des Conseils Cynégétiques ou encore la soirée New Gen où furent attribués les prix de la Fondation Thierry Speeckaert qui récompensent de jeunes entrepreneurs ruraux. Tous ces événements furent l'occasion de mesurer le formidable dynamisme de l'entrepreneuriat rural, l'engagement des propriétaires de tous âges dans une ruralité créatrice de valeurs mais aussi dans des échanges sur les difficultés rencontrées au quotidien.

À ce titre, deux dossiers majeurs sont actuellement suivis de très près par l'équipe NTF.

Le Bail à ferme.

Les relations entre propriétaires fonciers et agriculteurs sont régies en Wallonie par la loi sur le bail à ferme, qui établit les règles et les conditions de location des terres agricoles. Dans sa rigidité actuelle, cette loi pousse certains propriétaires à rechercher des solutions alternatives, parfois via le recours à des non-agriculteurs (élevages de chevaux, déprise agricole, ...), rendant ainsi la situation encore plus complexe et entraînant insécurité pour les propriétaires et précarité pour les agriculteurs.

Récemment, la presse s'est fait porteuse de voix stigmatisant le choix de propriétaires à rechercher des solutions protégeant mieux leurs droits les plus élémentaires. NTF y a répondu en expliquant l'origine des difficultés (durée de bail quasi perpétuelle, loyers plafonnés en-dessous de l'inflation, absence de flexibilité contractuelle) déposant les propriétaires de toute participation active à la gestion de leurs propres terres.

Plutôt que d'alimenter des conflits stériles entre agriculteurs et propriétaires, la nécessaire réforme du bail à ferme à venir (inscrite dans la déclaration de politique régionale du gouvernement wallon) devra permettre de rééquilibrer le système pour favoriser une agriculture durable et équitable. En

assouplissant certaines dispositions, en renforçant la transparence et en instaurant des incitations attractives, nous voulons mettre fin au désamour entre bailleurs et preneurs, encourager l'installation de jeunes agriculteurs grâce à un accès plus fluide aux terres et stimuler l'investissement dans des exploitations viables et compétitives. Il est temps de réconcilier les parties prenantes autour d'un modèle foncier moderne, juste et incitatif, bénéfique pour l'ensemble du secteur agricole.

Le bail à ferme doit évoluer pour concilier sécurité des agriculteurs et équité pour les propriétaires.

C'est en cessant de les opposer que nous garantissons une souveraineté alimentaire résiliente.

La loi européenne sur la restauration de la nature.

Face au déclin de la biodiversité, l'Europe demande aux États-membres de mettre en place des plans visant à restaurer les habitats dégradés. Les objectifs en termes de surfaces à restaurer sont extrêmement ambitieux (20% des terres et forêts en 2030, tous les habitats dégradés en 2050) et les conséquences sur les entrepreneurs ruraux sont potentiellement énormes.

Nous plaidons auprès de Madame la Ministre et de son Administration pour une approche concertée avec les entrepreneurs ruraux et, plutôt que la création (à grands frais) de réserves naturelles publiques, pour l'implication des milliers d'entrepreneurs ruraux privés qui, chaque jour, agissent sur le terrain. Le projet Ma Parcelle en Réserve Naturelle, sur la table de la Ministre Dalcq, a ainsi pour objectif d'impliquer les propriétaires qui le souhaitent.

Notre Assemblée Générale du 18 juin prochain sera l'occasion de débattre ensemble, avec la Commission Européenne et Madame la Ministre Dalcq de ces sujets cruciaux pour nous tous. Venez nombreux !

Damien Gregoire
Président de NTF

SAVE THE DATE

18 juin

Assemblée Générale de NTF

• 14 h : visite Ferme de Géronvillers

• 17h30 : Assemblée Générale

• 18 h45 : Conférence

Nature Restoration Law :
contraintes supplémentaires
ou opportunités ?

VOIR PAGE 19